



Secteur  
VIE SPORTIVE

# Championnat Régional Elites (CRE) Règlement

Adoption :	CA 07/10/2017 - CA 07/04/2018
Entrée en vigueur :	01/09/2018
Validité :	Permanente
Modifications :	CA 5 19/06/2023 - CA 3 30/03/2024
Commission :	Compétitions Individuelles

Nombre de pages : 5

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## Sommaire

Article 1 - OBJET .....	1
Article 2 - RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT .....	1
Article 3 – ORGANISATION .....	1
3.1. Structure d'Accueil .....	1
3.2. Calendrier particulier .....	1
3.3. Horaires indicatifs .....	1
3.4. Volants .....	1
3.5. Accompagnateurs des mineurs .....	1
Article 4 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS .....	2
4.1. Critères .....	2
4.2. Inscriptions .....	2
Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX .....	2
5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants .....	2
5.2. Configuration des tableaux .....	2
5.3. Têtes de série .....	3
Article 6 - CONVOCATIONS .....	3
Article 7 - FORFAITS .....	3
7.1. Remplacements .....	3
7.2. Justification du forfait .....	3
7.3. Sanctions .....	3
Article 8 - TITRES, RÉCOMPENSES .....	3
Article 9 - JUGE-ARBITRE .....	3
Article 10 - ARBITRAGE .....	3
Article 11 - ANTENNE MÉDICALE .....	4
Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES .....	4
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>5</b>
Article 1 - CALENDRIER 2023-2024 .....	5
Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS .....	5
Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL .....	5
Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION .....	5

## Article 1 - OBJET

Le Championnat Régional Elites de la Ligue Occitanie de Badminton est une compétition à l'issue de laquelle sont attribués les titres de champions régionaux et championnes régionales pour chaque discipline.

## Article 2 - RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu de la FFbAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels Techniques.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au CRE entraîne l'acceptation du présent règlement.

## Article 3 – ORGANISATION

### 3.1. Structure d'Accueil

L'organisation du Championnat Régional Elites est déléguée à un club ou un comité départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans [l'Article 4 de l'Annexe 1](#) du présent règlement.

### 3.2. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de la compétition.

- J-60 : Ouverture des inscriptions.
- J-21 : Date de prise en compte des classements [CPPH](#).
- J-19 : Date limite d'inscription.
- J-15 : Diffusion de la liste des qualifiés par la commission Compétitions Individuelles.
- J-8 : Diffusion des convocations par la Ligue.
- [J+10 : Remboursements des droits d'inscription.](#)

Les dates de la saison en cours sont précisées dans [l'Article 1 de l'Annexe 1](#).

### 3.3. Horaires indicatifs

Le CRE se déroule sur deux jours (horaires cadres de début des matchs) :

- Première journée : 8h00 à 21h00
- Deuxième journée : 8h00 à 17h30

### 3.4. Volants

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale inclus, la Ligue fournit les volants pour les demi-finales et finales. En cas de poule unique, ils sont fournis pour le match qui désigne le vainqueur, dans la mesure du possible.

Les volants plumes classés Standard ou Élite par la FFbAD sont obligatoires : [Classements fédéraux des équipements de badminton | FFbAD](#).

Le volant officiel de la compétition est précisé dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Il est défini par la ligue en fonction du contrat de partenariat et proposé à la vente dans la salle.

### 3.5. Accompagnateurs des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs et de l'Article 2.14. du Règlement Général des Compétitions, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Il renseigne son nom et ses coordonnées dans le document prévu à cet effet, puis y appose sa signature.

Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant majeur à la compétition.

Une attestation, sur le site de la Ligue, est mise à la disposition des représentants légaux qui souhaitent déléguer la responsabilité du joueur mineur à un autre individu majeur : [Attestation parentale pour les mineurs](#).

## Article 4 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS

### 4.1. Critères

Peuvent s'inscrire tous les joueurs à partir de la catégorie d'âge Minimes, licenciés FFBaD pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition.

### 4.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux clubs par la Ligue, 60 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur les sites de la Ligue et de la Structure d'Accueil.

Les inscriptions et règlements des droits d'inscription s'effectuent en ligne via le logiciel utilisé pour l'organisation de la compétition, défini dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Les joueuses, joueurs et paires doivent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leurs clubs ou comités départementaux et régler les droits d'inscription au plus tard à la date limite d'inscription, fixée à J-19 de la compétition.

Les droits d'inscription sont fixés par la Ligue. Ils sont définis dans [l'Article 2 de l'Annexe 1](#).

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur, ...).

## Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX

### 5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants

Les joueurs inscrits sont qualifiés, en fonction de leurs CPPH en simples et du CPPH moyen des paires de doubles. En cas d'un nombre de joueurs trop important, une liste de remplaçants pour chaque discipline est établie selon les mêmes conditions. En cas d'égalité de CPPH, un tirage au sort est effectué.

### 5.2. Configuration des tableaux

Les tableaux sont validés par le ou les Juges-Arbitres en coordination avec la commission Compétitions Individuelles.

Les premières phases des tableaux de simples se déroulent en poule de 3 ou 4 avec respectivement 1 ou 2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4

Les sorties de poules se jouent en élimination directe.

En doubles hommes et doubles dames les tableaux se déroulent en poule + élimination directe ou en élimination directe.

En doubles mixtes les tableaux se déroulent en élimination directe, les séries de 8 devront donc être complètes pour être jouées. Une poule unique de 4 paires est créée en cas de série incomplète.

Les nombres de séries par discipline et de joueurs par séries sont définis comme suit :

	S1 - Elite	S2 - Excellence	S3 - Performance	S4 - Challenge
Simple Hommes	8	8	8	8
Simple Dames	8	8	8	8
Double Hommes	8	8	8	
Double Dames	8	8	8	
Double Mixtes	8	8	8	8

Les joueurs et paires sont placés dans les séries en fonction de leur CPPH en simples ou du CPPH moyen des paires de doubles. En cas d'égalité de CPPH, un tirage au sort est effectué.

La commission Compétitions Individuelles et les Juges-Arbitres se réservent le droit de modifier ces chiffres selon le nombre de terrains disponibles, le nombre d'inscrits sur la compétition [et/ou](#) dans le cas d'écarts de classement trop importants entre 2 ou plusieurs joueurs ou paires d'une même série.

### 5.3. Têtes de série

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH des joueurs en simples et du CPPH moyen des paires en doubles.

Les autres joueuses, joueurs ou paires sont placés par tirage au sort dans les poules en tenant compte de leurs [clubs d'appartenance](#).

## Article 6 - CONVOCATIONS

Les participants doivent se rendre disponibles pendant toute la durée de la compétition (cf [Article 3.3](#)).

La Ligue adresse les convocations aux clubs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 8 jours avant la compétition. [Une version finale tenant compte des éventuels forfaits est diffusée le jeudi soir avant la compétition. Passé ce délai, les tableaux ne sont plus modifiés.](#)

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match (30 minutes pour le premier tour de chaque journée).

## Article 7 - FORFAITS

### 7.1. Remplacements

#### SIMPLE :

En cas de forfait, est admis dans la compétition, le joueur le mieux classé [de la liste de remplaçants référente](#).

#### DOUBLE :

- La paire est complètement forfait : est admise la paire la mieux classée [de la liste de remplaçants référente](#).
- Un seul des deux partenaires est forfait : dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

### 7.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au CRE qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence (cf [Article 3.2](#)) auprès de la Ligue à l'adresse [arbitrage@badocc.org](mailto:arbitrage@badocc.org).

### 7.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

## Article 8 - TITRES, RÉCOMPENSES

Pour l'attribution d'un titre, le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 3.

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés. Pour les poules uniques, les vainqueurs, deuxièmes et troisièmes sont récompensés.

Aucune récompense ne sera remise en dehors des temps de remise des récompenses [définis dans le protocole de remise des récompenses](#).

## Article 9 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

## Article 10 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto arbitrage [ou arbitrage officiel](#).

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des Arbitres officiels nommés par la CLOT, ou le cas échéant des Arbitres stagiaires, [en formation ou certification](#).

#### **Article 11 - ANTENNE MÉDICALE**

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

#### **Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES**

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmées par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse [competitions@badocc.org](mailto:competitions@badocc.org) dans les 5 jours suivant la fin de la compétition.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la [règlementation en vigueur](#).

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.
---

	<b>Secteur VIE SPORTIVE</b>	<b>Championnat Régional Elites (CRE) Annexe 1</b> Dispositions pour la saison <b>2024-2025</b>		Adoption :	CA 19/06/2023
		Entrée en vigueur :	20/06/2023		
		Validité :	Permanente		
		Mise à jour :	Annuelle selon les dates votées en CA et commission		
		Commission :	Compétitions Individuelles		
Nombre de pages : 1					

**5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion**

## Article 1 - CALENDRIER 2023-2024

Le Championnat Régional Elites 2024-2025 est prévu le weekend des **7 et 8 décembre 2024** à **Mèze**.

Ainsi, conformément à [l'article 3.3 du présent règlement](#) :

- Ouverture des inscriptions : **mardi 8 octobre 2024**
- Prise en compte du CPPH : **samedi 16 novembre 2024**
- Limite d'inscription : **lundi 18 novembre 2024**
- Diffusion de la liste des qualifiés : **vendredi 22 novembre 2024**
- Diffusion des convocations : **vendredi 29 novembre 2024**

## Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont les suivants :

- 1 tableau : **19€**
- 2 tableaux : **25€**
- 3 tableaux : **30€**

## Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL

Le volant officiel de la compétition est le **Babolat 2**.

Le logiciel utilisé est **BadNet**.

## Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION

La Structure candidate à l'organisation de cette compétition régionale doit remplir le dossier de candidature et l'envoyer à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse [competitions@badocc.org](mailto:competitions@badocc.org) au plus tard le **lundi 8 juillet 2024**. La commission se réunira le **mardi 9 juillet 2024** afin de présélectionner les organisateurs. Cette présélection sera ensuite soumise au vote du Conseil d'Administration, les résultats seront diffusés sur le site de la Ligue le **vendredi 12 juillet 2024**.

Une seconde sélection, pour attribuer la compétition si aucune Structure ne s'était portée candidate, aura lieu **en juillet 2024**. La date butoir de dépôt des candidatures pour cette sélection complémentaire est fixée **en juin 2024**.

La structure candidate s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges des compétitions régionales. Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le cahier des charges sur [le site de la Ligue](#).